

Le tax shelter pour les start-ups est trop limitatif

19 juin 2015 00:00

Marc Lambrechts

Dans le cadre du projet de tax shelter pour les start-ups, une société peut lever au maximum 250.000 euros au cours de son existence. "C'est bien trop peu", regrette Olivier de Wasseige. Figure bien connue du monde des affaires, le cofondateur de Defimedia est aujourd'hui administrateur délégué d'Internet Attitude, un fonds de private equity spécialisé dans le secteur du web.

En tant qu'acteur du secteur, l'idée d'un tax shelter, qui prévoit une réduction d'impôts pour l'investissement dans le capital de jeunes entreprises, est jugée d'un bon oeil. Mais ce spécialiste des start-ups épingle certains manquements dans le projet. "On s'est d'abord rendu compte que seuls les investisseurs en direct ou via une plateforme de crowdfunding pouvaient bénéficier de la réduction d'impôt. Ne retenir que ces deux options comportait des risques. Dans le crowdfunding, il n'y a pas, comme on le fait chez nous, de procédure d'analyse en profondeur de la société (due diligence), d'accompagnement de la société ou de prise d'un mandat d'administrateur dans la société. Nous sommes donc allés trouver le ministre Willy Borsus qui est en charge des PME. Et il a accepté que les investissements via les fonds, pour autant qu'ils aient un agrément de la FSMA, soient inclus dans le système."

Mais les remarques d'Olivier de Wasseige portent aussi sur un autre point plus critique: les 250.000 euros qu'une société peut lever au maximum au cours de son existence. "C'est trop limitatif. Pour nous, c'est une erreur car avec 250.000 euros, une société ne va pas très loin. On va peut-être favoriser la création de sociétés, mais pas la croissance des sociétés par la suite."

"Si je regarde chez nous, l'investissement moyen, dans une société de moins de 4 ans, est de 700.000 à 800.000 euros. Nous demandons donc au ministre Borsus de remonter le plafond."

Surtout, ajoute encore Olivier de Wasseige, on ne s'improvise pas investisseur en start-up. Le taux d'échec dans des start-ups technologiques est, dit-il, de 60%. "Dans 20% des cas, on récupère notre mise voire un peu davantage. Et les autres 20%, ce sont des pépites qui font la différence."

À ses yeux, un investisseur particulier qui s'aventure seul dans le secteur risque donc d'y perdre pas mal d'argent.

"D'un côté, on renforce partout les protections pour l'épargnant, mais de l'autre, on va proposer des investissements dans des start-ups qui sont parmi les plus risqués. C'est paradoxal." Alors oui, il reste partisan de ce tax shelter, "mais il faudra bien expliquer les niveaux de risques pris par les investisseurs".

Publicité

Copyright L'Echo